



Commune rurale de 6 272 habitants située en Midi-Pyrénées comptant 595 enfants scolarisés

Projet communal : La commune a les compétences périscolaire et extrascolaire. Elle a conventionné le PEDT.

Population : 5 001-30 000

Type : Urbain en milieu rural / Rurbain

Région (avant le 1^{er} janvier 2016) : Midi Pyrénées

Présentation résumée :

La mise en place d'un PEDT sur la commune a été précédée d'un projet éducatif local (PEL), engageant la participation des différents acteurs éducatifs du territoire autour d'objectifs communs.

La commune a choisi avec eux pour le nouveau périscolaire trois séquences d'une heure et le mercredi pour la cinquième matinée.

Une association d'éducation populaire a été pleinement associée en tant qu'acteur concerné mais également dans un rôle d'accompagnement méthodologique.

La commune est aussi signataire d'une convention départementale « Territoire Educatif » fixant le cadre d'une politique éducative départementale concertée.

De la même manière, le PEDT, qui concerne le volet de l'articulation du scolaire avec le périscolaire au sein du PEL, engage des actions dans le domaine de la jeunesse.

Nombre d'écoles concernées (maternelles et élémentaires):

7 écoles (1 école maternelle, 2 groupes scolaires avec école primaire et maternelle, 2 écoles primaires)

Nombre d'enfants concernés : 595 enfants

Temps éducatifs couverts par le PEDT:

- Périscolaire englobant les 3 heures dégagées par la nouvelle organisation du temps scolaire (N.A.P.), matin, midi et soir et mercredi après-midi.

Thématiques périscolaires couvertes par le PEDT :

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Activités scientifiques / techniques
- Ateliers de lecture
- Jeux de stratégie (échecs, dames, ...)
- Jeux collectifs ou en extérieur
- Citoyenneté
- Développement durable
- Informatique

- Aide aux leçons
- Jeux calmes, repos, détente
- Autres : prévention santé

Forme d'organisation des activités :

- Accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH – accueil de loisirs sans hébergement, dénommé sur ce territoire ALAE accueil de loisirs associé à l'école)
- Club, atelier (mono activité)
- Accueil, garderie
- Autres : sorties découvertes, activités intergénérationnelles

Locaux mobilisés dans et hors l'école :

- Ecole : classe, gymnase, salle informatique, salle d'activité, restaurant, cour et préau,
- Extérieur : gymnase, stade, piscine, école de musique, bibliothèque, médiathèque,
- Autre : cinéma

Services municipaux concernés par les activités du PEDT :

- Education, restauration scolaire, sport, culture,
- Autre : Ecole de musique, mission locale,

Associations locales mobilisées dans le PEDT (intervenant):

Ecole de cirque, clubs sportifs nombreux

Autres associations locales:

Associations culturelles, humanitaires et de loisirs.

Associations partenaires :

- Associations agréées au niveau national ou local « jeunesse éducation populaire »
- Fédérations sportives agréées

Statut des intervenants dans les activités du PEDT :

- Agents territoriaux
Dont ATSEM
- animateurs extérieurs recrutés par la municipalité
- animateurs associatifs utilisés par la municipalité

Axes des projets d'école pris en compte par le PEDT (actions partenariales et références du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) :

Lecture-écriture, EAC, EDD, Sports,

Autres à préciser : histoire et patrimoine locaux

Les opérateurs en charge du PEDT :

- Prise en charge directe par la collectivité : oui
- Délégation à une association : non

Coordinateur du PEDT : oui

Statut : fonctionnaire titulaire

Référent par site et par école : oui

Comité de pilotage du projet :

Participants :

- Elus de la commune

- Directeurs d'école
- Enseignants
- Association de parents d'élèves
- Responsables associatifs
- Techniciens de la commune
- Institutions

Fréquence des réunions : une fois par trimestre

Instance de coordination technique : oui

Participants

- Cadres / Techniciens de la commune
- Directeur ACM déclaré
- Mission locale
- Association d'éducation populaire
- Elus référents de la commune

La coordination technique est Interne à la commune.

Fréquence des réunions : le comité technique s'est réuni toutes les semaines pour la réalisation du diagnostic territorial.

Existence d'accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH) dans le PEDT: Oui

Totalité du périscolaire et extra-scolaire

Organisateur municipal

Concertation :

Avant, pendant, bilan

Avec qui ? La concertation se mène à travers le comité de pilotage élargi.

Modalités : Réunions régulières

Articulation avec d'autres projets :

PEL, CEL, CEJ,

Dates de lancement du PEDT : rentrée 2014

Modalités d'évaluation :

L'évaluation se réalise sous une forme participative à partir d'indicateurs préétablis concernant tous les aspects de la politique éducative locale. Chacun des acteurs concernés remplit, de manière informatique, les indicateurs qui le concernent, nourrissant la discussion lors des comités de pilotage.

Un des problèmes posés aujourd'hui, concerne l'exhaustivité des indicateurs retenus pour l'évaluation, rendant la démarche difficile et peu pertinente d'un point de vue opérationnel.

Démarche : Qui évalue ?

Le comité de pilotage organise l'évaluation des actions menées dans le cadre du PEDT.

Une des spécificités de ce comité est qu'il rassemble l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire (plus d'une cinquantaine de personnes y participent).

Evaluation partagée : oui

Eléments qualitatifs (points forts du projet) :

- Qualité de la démarche du projet (diagnostic/suivi/évaluation)

Un diagnostic territorial a constitué le point de départ de la démarche du projet. Une de ses spécificités était qu'il rendait compte des souhaits et représentations des familles concernées, des enfants, des associations, des enseignants dans une optique pleinement consultative.

La commune est partie de véritables questionnements de territoire en interrogeant directement les habitants (jeunes et familles concernés) sur l'actuelle organisation. Cette démarche a été menée en concertation avec une association d'éducation populaire qui a favorisé le processus participatif.

Le PEL a été volontairement axé sur les questions liées à la politique jeunesse du fait des problématiques soulevées à la fois par les acteurs éducatifs et les jeunes eux-mêmes. A ce titre, des actions spécifiques concernant la prévention ont été mises en place dans les PEL et concernent le PEDT en cours d'évolution.

- Adaptation aux caractéristiques de la commune

Les acteurs s'appuient avant tout sur le PEL en œuvre depuis plusieurs années et organisent le PEDT comme un outil concernant l'articulation du temps scolaire et périscolaire qui permettra de renforcer la réflexion sur la coopération entre les acteurs de terrain. Des actions sont déjà en cours à ce titre, concernant la mise en place de formations communes aux animateurs et enseignants.

Le contexte rural permet certainement une collaboration plus étroite et plus rapidement opérationnelle que dans les contextes urbains.

- Utilisation des ressources locales

La commune mobilise tous les acteurs locaux en assurant directement la coordination.

- Pistes d'évolution

L'Accompagnement à la scolarité (CLAS) fait partie d'une réflexion en vue de l'intégrer dans le PEDT même si à cette date il n'existe pas d'action spécifique à ce titre.

Les CLAS sont peu développés au niveau départemental. Ils font partie des réflexions actuelles d'évolution du PEDT.

Organisation des horaires dans le cadre du PEDT (maternelle et élémentaire) :

	7h30	8h45	11h45	13h45	16h15	17h15	18h30
Lundi	accueil péris.	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	NAP	ALSH	
Mardi	accueil péris.	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	NAP	ALSH	
Mercredi	accueil pers.	temps scolaire	pause méridienne	ALSH			
Jeudi	accueil péris.	temps scolaire	Pause méridienne	temps scolaire	NAP	ALSH	
Vendredi	accueil péris.	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	ALSH		

ALSH : accueil de loisirs sans hébergement
NAP : nouvelles activités périscolaires